

## Compte rendu de la DCI du 13 février

A la vue du management pratiqué dans la plupart des équipes et à la demande de cheminots de Gerland, SUD-Rail a déposé une DCI sur le management, nous avons été reçu ce jeudi 13 février.

Curieusement, la direction nous rétorque que les jeunes posent des soucis de management et qu'il faut être plus robuste. La réponse est surprenante puisque les multiples exemples de management inadmissibles ne concernent pas que des « djeuns ». Et puis, est ce une raison??



La direction sort son argumentaire sur le « Lean management » que celle-ci va mettre en place au mois de mars, après les vacances.

**SUD-Rail** ne pense pas que les méthodes de management venant du Japon, notamment des usines Toyota vont apportées du bien être à Gerland. La direction va, une fois de plus, alourdir la charge de travail des DPX, nous ne pensons pas que ce soit la bonne solution, au contraire, il faut alléger la tâche des DPX!

Comme nous l'a dit à de multiples reprises la direction, ce n'est pas à **SUD-Rail** d'organiser le management à la SNCF, mais nous savons que certaines méthodes de management sont illégales et condamnées par la loi. Comme vérifier le pointage lors du passage du pass carmillon, faire des remontrances à un agent parce qu'il discute avec un représentant du personnel, ne pas prendre en compte le temps d'habillage et de déshabillage... Oui, ceci est répréhensible et on sait que la direction l'a fait, on a les noms de l'encadrement qui agit ainsi, y compris celui qui lit le fichier du passage au portail.

**SUD-Rail** a donc demandé que ces méthodes de flicage cessent, si ce n'était pas le cas, **SUD-Rail** saisirait immédiatement l'inspection du travail. La direction nous a assuré qu'elle allait changé. Nous en prenons acte, nous les mettons sous surveillance.

**Pour SUD-Rail, la réponse à ce type de management, doit être collective. Oui, c'est collectivement, ensemble, que nous devons nous opposer à cela!**

## **Vous avez bien travaillé en 2013 ? Voilà ... 0,82 euro par jour !**

La direction SNCF et ses relais communiquent à propos d'une prime de 300 € qui sera versée aux cheminot-es fin février. Parfois, cette communication patronale reprenant le terme erroné de « dividende », se fait sous forme de tracts syndicaux. **Ces 300 €, nous les prendrons car ils représentent une (toute petite) partie de ce qui nous a été volé ces dernières années ; mais cette prime ne solutionne rien !**

### **Guillaume Pépy voit des dividendes partout**

Contrairement à ce que martèle la propagande de la direction SNCF, il n'y a pas de « dividende salarial » versé aux cheminot-es. En réalité, il s'agit d'une prime dont le mode de calcul et le montant est décidé chaque année (depuis 2008), sans la moindre négociation avec les organisations syndicales. Par le même abus de langage, le service de propagande de la SNCF parle aussi de « dividende » pour la somme reversée à l'Etat chaque année : 792 millions depuis 2008. Dans les deux cas, à travers ces faux « dividendes », Guillaume Pépy mène une guerre idéologique pour faire passer le goût du service public aux cheminot-es. Le choix des mots est loin d'être neutre !

Cette prime : \_\_\_\_\_

- **n'est versée qu'une seule fois.** Elle est sans conséquence pour le niveau des salaires.
- **ne fait l'objet d'aucune négociation, d'aucun cadrage réglementaire.** Instituée en 2008, son montant varie d'une année sur l'autre au gré des décisions unilatérales du Président de la SNCF ; elle peut ne pas être versée, comme ce fut le cas en 2010.
- **ne compense pas les pertes de pouvoir d'achat.**
- **ne compte pas pour le calcul des futures pensions.**
- **n'est pas versée aux retraité-es.**

### **La fédération SUD-Rail demande une réunion de négociations salariales pour :**

- ⇒ Prendre les mesures pour annuler la perte de pouvoir d'achat subie en 2013 et accumulée les années précédentes.
- ⇒ Décider du calendrier des augmentations générales de nos salaires en 2014.

### **Nous sommes de moins en moins nombreux/ses et de plus en plus mal payé-es**

Mais nous produisons de plus en plus ! \_\_\_\_\_

**La part des « charges de personnel »** ne cesse de **diminuer : 44,74% du chiffre d'affaires en 2013**, 46,4% en 2010, alors qu'elle était encore de 51,3% en 2000 et de **78,5% en 1980.** \_\_\_\_\_

### **Celles et ceux qui décident l'austérité pour nous se servent toujours plus copieusement**

Le salaire mensuel moyen des **dix plus hautes rémunérations de l'entreprise a augmenté de 125%** ces dix dernières années.

Les rémunérations imposables allouées aux membres du Comité Exécutif de la SNCF s'élèvent à 6 millions en 2013, contre 4,8 millions en 2011 : **25% d'augmentation en un an !**

-----  
**300 € (un 0,82€ par jour) pour solder 2013 ? On est loin de ce qui nous est dû !**

**Exigeons une augmentation générale des salaires !**



## Facilités de circulation : ils remettent ça !

Dans son bilan annuel, la Cour des comptes reprend les conclusions d'un rapport publié il y a quelques mois à propos des « facilités de circulation » des cheminots et cheminotes. Il recommandait notamment de supprimer le permis annuel auxquels ont droit les ascendant-es des cheminot-es ou encore d'élargir les interdictions d'utilisation (lignes et horaires) des facilités de circulation.

**La Cour des comptes « oublie » que ces facilités de circulation sont, depuis la création de la SNCF en 1938, partie intégrante du contrat de travail.** Elle « oublie » de dire que les patrons de la SNCF justifient les bas salaires et faibles pensions de nombreux cheminot-es par l'existence de ces facilités de circulation.

**Mais qui sont ceux qui ont un avis sur les cheminots et les cheminotes ?**

- Le Président de la Cour des comptes a été député durant 12 ans, questeur de l'Assemblée nationale durant 5 ans : **il n'a jamais protesté contre les Facilités de Circulation des parlementaires, plus importantes que celles de la majorité des cheminot-es !**
- Quant au « conseiller maître » auteur du rapport, il se nomme André Le Mer, ex-numéro 2 de la DGSE et directeur du Renseignement venu finir sa carrière à la Cour des comptes, un spécialiste des postes sans facilités particulières en quelque sorte...

**Méprisons l'avis des donneurs de leçons, qui profitent bien plus que nous du système qu'ils font mine de dénoncer !**



**ÉLECTIONS CE/DP**

**cap au sud**  
**LE 20 MARS**

**VOTEZ**  
**Sud Rail**

# Offres de poste à la qualif C au Technicentre TGV

UO	unité	Poste	Grade	Date
PMC	N2	Opérateur maintenance	ATM	1er avril 14
PMC	N2	Opérateur maintenance	ATM	1er avril 14
PMC	CF N3	Opérateur maintenance	ATM	1er juin 14
PMC	Méca N3	Opérateur maintenance	ATM	1er avril 14
PMC	Méca N3	Opérateur maintenance	ATM	1er avril 14
PMC	Méca N3	Opérateur maintenance	ATM	1er avril 14
PMC	Méca N3	Opérateur maintenance	ATM	1er avril 14
PMC	Méca N3	Opérateur maintenance	ATM	1er avril 14
PMC	Méca N3	Opérateur maintenance	ATM	1er avril 14
PEL	EL2	Opérateur maintenance	ATM	1er avril 14
PT	Mouv	RD	CALG	1er avril 14
PT	Mouv	RD	CALG	1er avril 14
PT	Mouv	RD	CALG	1er avril 14
Siege	RH	Assistant RH	AGMLC	1er février 14



Remise des notes le 20 février  
 Contactez les délégués **SUD-Rail**:  
 Alexandre Prudhomme  
 Patrick Mondon: 06 81 83 94 08

